



Vol moto fourrière

Par Alex landeville

le Le 27/09/2021 à 00:47

Bonjour je suis nouveau ici, je m'appelle Alex j'ai 19 ans. Je m'excuse d'avance si mon orthographe et ma grammaire ne sont pas parfaits, j'ai récemment et stupidement roulé avec ma moto de cross (non homologué) dans mon village ce qui m'a valu la saisie de ma moto par la gendarmerie et une convocation au tribunal à venir (le 12 novembre) jusqu'ici c'est moi le fautif et j'en assume les conséquences. Ma moto c'est donc retrouvé à la fourrière de hesingue qui est également une société de dépannage. Lundi de la semaine dernière je me décide à aller chez eux pour leurs apporter une bâche pour couvrir ma moto qui dort dehors (à ce moment ma moto aurai du être chez eux depuis à peu près 2-3 semaine), je la donne à l'accueil et le gérant m'explique qu'il se chargera de la mettre. Le soir même à 18h la gendarmerie ce pointe chez moi et m'explique que ma moto a été volé et qu'il veulent fouiller ma maison pour voir si je ne l'ai pas volé à la fourrière (ce qui n'est évidemment pas le cas, et plutôt incroyable de réussir à volé une moto dans une fourrière et uniquement la mienne bien-sûr) étant donné que je n'est rien à me reprocher je leurs ouvre le garage et laisse regarder ce qu'il veulent voir, ils sont également aller chez un amis à moi, j'appelle directement le gérant qui m'explique que la moto c'est fait volé dans le parc de la fourrière et qu'ils s'en sont rendu compte lorsqu'il ont voulu mettre la bâche. Le gérant m'explique vaguement qu'il a une assurance qui prendra en charge le vol et il ce permet d'ailleurs des insinuations comme quoi moi ou un amis aurai volé la moto. Le lendemain je vais à la gendarmerie concerné, évidemment le Gendarme qui prend ma plainte (pour le vole de ma moto) n'est au courant de rien et les gendarmes qui ce charge de l'enquête ne sont pas là, je l'ai ai rappelé 3 fois, à chaque fois une autre personne au téléphone qui est encore moins au courant que la précédente, je suis allé également directement à la fourrière pour m'entretenir avec le gérant qui n'est jamais la non plus. J'ai donc envoyé un courrier recommandé la préfecture de Colmar qui elle apparemment a un liens avec la fourrière et je leurs est expliqué la situation. Ma moto est également déclaré en préfecture et j'ai remonté les anciens propriétaires pour récupérer toute les factures et actes de vente. Autre chose j'ai entendue beaucoup d'histoires comme quoi les gendarmes du coin et le gérant de la fourrière ce connaisse très bien et j'ai peur que les gendarmes couvre le gérant (ce qui est déjà arrivé)

Donc mes questions sont:

- Est-ce normale que les gendarmes viennent directement chez moi alors qu'il ne sont même pas aller constaté de trace d'effraction à la fourrière et n'ont même pas regardé les caméras de surveillance (car oui il y'en a et pleins)

-L'établissement est donc sous vidéo protection, il y'a une affiche dans l'entreprise écrit loi n°2011-267, les vidéos sont-elles biens enregistré ? Comment savoir si elle on bien été visionné par la gendarmerie et étant donné que je ne fait pas confiance au gendarme chargé de l'enquête est-il possible de faire appel à une autre gendarmerie ? Le gérant a t'il le droit de supprimer les vidéos ?

-Etant donné que ma moto n'est pas homologué donc pas assurable, les factures et actes de ventes de la moto suffiront t'elle pour le remboursement ?

-Si aucune trace d'effraction et de vidéo surveillance n'est la pour preuve du vol de la moto est-ce le droit de porter plainte contre le gérant pour le vol de la moto ? Le gérant risque t'il quelque chose ?

Merci beaucoup d'avance à ceux qui auront pris le temps de lire et encore plus à ceux qui y répondrons.